

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)***

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le vingt septembre deux mille vingt quatre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : COUSSEAU Stéphanie à BOIBELET Elsa, NEBOUT Franck à VERGNION Philippe, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric à DECELLE Guy.

Excusé(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2024-06-03

ACHAT DE TERRAIN A LA SCI PIVETEAU

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du projet d'aménagement de l'Espace DEFRANCE, et suite à l'acquisition de parcelles à M. et Mme GUIGNARD Philippe (objet de la délibération n° 2023 06 10 en date du 20 octobre 2023), il a été constaté qu'afin d'anticiper les futures possibilités d'urbanisation dans le bourg de Jurignac, il serait souhaitable que la commune acquiert également un petit bout de terrain appartenant à la SCI PIVETEAU, afin de créer un accès communal indispensable à l'urbanisation potentielle des parcelles cadastrées quartier 000 section C numéros 383, 588, 590 et 366.

Il précise qu'en accord avec la SCI PIVETEAU, sise Le Bourg Jurignac 16250 VAL DES VIGNES, un document de bornage de division a été établi (plan joint en annexe).

La transaction porterait sur les parcelles cadastrées :

- quartier 000 section C n° 587p(a) pour une contenance de 183 m²
- quartier 000 section C N° 589(c) pour une contenance de 2 m²

soit un total de 185 m²

Monsieur le Maire soumet ce projet à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L 1111-1 et suivants ;

Considérant l'intérêt de bénéficier d'un accès communal aux parcelles 383, 588, 590 et 366 afin d'anticiper leur éventuelle urbanisation ;

AR Prefecture

016-200054187-20240920-2024_06_03-DE
Reçu le 01/10/2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

1° D'acheter à la SCI PIVETEAU les parcelles suivantes :

- quartier 000 section C n° 587p(a) pour une contenance de 183 m²
- quartier 000 section C N° 589(c) pour une contenance de 2 m²

soit un total de 185 m².

2° Que le montant est fixé à 1 euro.

3° Que la commune prendra en charge tous les frais de transaction, dont les frais d'acte notarié.

4° D'autoriser Monsieur le Maire ou à son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Vote : **Pour : 17 Contre : 0 Absentions : 0**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 30 septembre 2024,

La secrétaire de séance,

Elsa BOISBELET AVRIL

Le Maire,

Guy DECELLE



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du ... 01 OCT. 2024
et transmission en Préfecture du ... 01 OCT. 2024

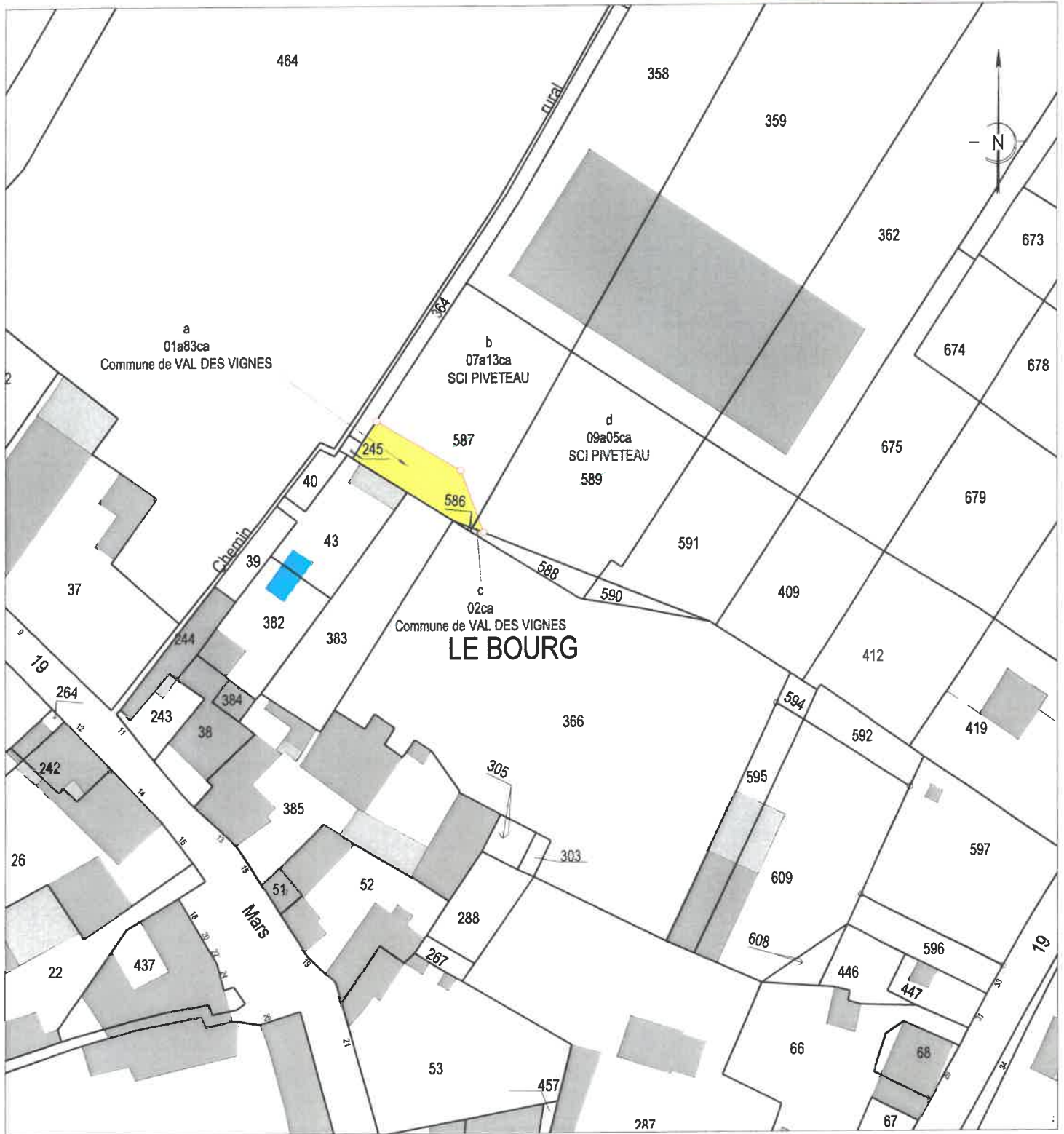
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Cadastre:

Section C parcelles n°587-589

Lieudit: "Le Bourg Jurignac"

Extrait du plan cadastral



Agence de Barbezieux

1, Allée des Noyers

05 45 78 18 85



3063, Route de Gond-Pontouvre
16600 RUELLE SUR TOUVRE.
ab6.ruelle@gmail.com

1, Allée des Noyers
16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE
ab6.barbezieux@gmail.com

83, Rue de Pons
16100 COGNAC.
ab6.cognac@gmail.com

2, Rue Jean Rémon
16210 CHALAIS.